

AVENANT N° 4
à la convention du 1^{er} janvier 2011
entre le CCAS de la Ville de Dijon, l'État et ADOMA

Entre, d'une part

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2013, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente,

L'État représenté par Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de Côte d'Or,

Et,

ADOMA, représentée par Madame Agnès RADNIC, Directrice de l'activité asile d'ADOMA Côte d'Or,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Mise à disposition de vingt-trois chambres et un logement T1 Bis

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon s'engage à louer à ADOMA vingt-trois chambres et un appartement T1 Bis au sein de ses résidences sociales Viardot et Abrioux. Ces logements seront occupés par des demandeurs d'asile sans abri, ou des personnes étrangères titulaires d'un titre de séjour « Vie privée - Vie Familiale », isolés, et de différentes nationalités, orientés et suivis par l'Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile ou le Dispositif d'Insertion Sociale d'ADOMA.

Article 2 : Diminution du nombre de logements en cours d'année

Du fait des orientations d'ADOMA, le nombre de 24 logements sera progressivement diminué. Le CCAS accepte la résiliation des titres d'occupation selon le cadre défini par son règlement (article 2 du titre d'occupation) pour tendre en cours d'année vers une capacité de 10 logements.

Article 3 : État des lieux

Un état des lieux contradictoire est établi entre les représentants d'ADOMA et ceux du CCAS à chaque entrée et chaque sortie. Les frais de nettoyage nécessaires sont facturés par le CCAS à ADOMA.

Article 4 : Durée de l'avenant

La convention du 1^{er} janvier 2011 est renouvelée pour une durée d'un an au 1^{er} janvier 2014.

Article 4 :

Les autres dispositions de la Convention du 1^{er} janvier 2011 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le 17 décembre 2013

La Vice-Présidente
du CCAS de la Ville de Dijon,



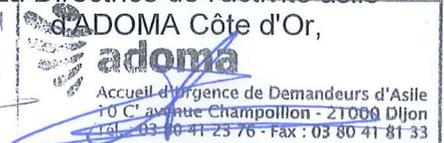
Françoise TENENBAUM

Le Préfet

Pour le Directeur Départemental
de la cohésion sociale
Le Directeur adjoint,

Claude GIACOMINO

La Directrice de l'activité asile
d'ADOMA Côte d'Or,



Agnès RADNIC